

« OUI AUX PARTENARIATS, NON À LA FRAGILISATION DE CE QUI FAIT NOTRE SOUVERAINETÉ »

*Interview de Bruno Le Maire,
Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance*



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Numéro spécial conçu, préparé et réalisé par Marina Guérassimova et les Professeurs David Chekroun, Gilles Pillet (ESCP Business School)

©Ministère de l'Économie,
des Finances et de la Relance



Après plus d'une année de crise sanitaire, quel message la France adresse-telle aux investisseurs internationaux ?

Bruno Le Maire : Nous avons plus que jamais besoin d'eux ! Les chiffres d'attractivité du pays viennent d'être publiés et pour la deuxième année consécutive nous maintenons notre première place. Dans cette pandémie, cela n'était pas simple, mais nous avons réussi à maintenir notre première place avec 985 projets d'investissements étrangers sur notre territoire. Ce n'était pas un hasard, mais le résultat d'un travail de fond pour renforcer la compétitivité de notre économie, porté par le président de la République, avec des réformes adéquates pour accroître l'attractivité de la France auprès des entreprises.

La France bénéficie de la présence de près de 16.600 entreprises étrangères détenant une filiale dans l'Hexagone, représentant 2,3 millions d'emplois, plus de 20% du chiffre d'affaires de l'économie, plus de 14% de l'investissement des entreprises et près du tiers des exportations françaises. Un an après le début de la crise sanitaire, la France demeure tout à fait attractive, comme en témoigne l'indice d'attractivité du territoire établi par les conseillers du commerce extérieur de la France. C'est le signe que nous disposons de solides atouts : la qualité de nos infrastructures, de notre main-d'œuvre, nos capacités d'innovation, la diversité de

nos territoires. Nous progressons encore sur la fiscalité et les charges administratives.

L'attractivité de notre pays est plus que jamais essentielle pour favoriser la relance de notre économie. Nous déployons actuellement un plan de relance de 100 milliards d'euros pour investir dans la transition écologique, la cohésion sociale, et renforcer l'attractivité de notre territoire. Le 28 juin prochain, le président de la République réunira à Versailles plusieurs dizaines de patrons étrangers pour l'événement « Choose France ». Choisir la France, c'est une chance pour ceux qui investissent mais aussi pour nos concitoyens qui peuvent bénéficier de nouvelles opportunités d'emplois.

Comment articuler ouverture aux investissements étrangers et contrôle des investissements étrangers notamment sur le volet de la sécurité économique et de la souveraineté industrielle ?

Bruno Le Maire : Nous accueillons sans naïveté. Nous sommes dans une compétition mondiale, où les grandes puissances telles que la Chine et les États-Unis n'hésitent pas à mettre en place des protections pour défendre leurs intérêts. L'Europe ne doit pas être un continent à la disposition des autres puissances. C'est exactement ce qui était en jeu lorsque Couche-Tard a voulu racheter Carrefour. Il n'était

pas envisageable de laisser le premier employeur privé de notre pays, essentiel pour la valorisation des filières françaises et représentant 20% de la distribution alimentaire, puisse être cédé à un partenaire étranger. Oui aux partenariats, non à la fragilisation de ce qui fait notre souveraineté.

En cette période de crise sanitaire, le risque qui pèse sur nos entreprises stratégiques doit être d'autant plus pris en compte. Le renforcement du contrôle sur les investissements étrangers depuis trois ans montre aujourd'hui tout son intérêt. Nous avons fait le choix de protéger des secteurs tels que l'agroalimentaire, les technologies de stockage d'énergie ou la robotique, l'intelligence artificielle et les semi-conducteurs. Il était aussi nécessaire, l'année dernière, d'adapter le seuil de déclenchement de la procédure de contrôle. Nous l'avons déjà fait passer de 33,3% à 25% de prise de participation, et il était abaissé à 10% jusqu'au mois de décembre 2020. Cette souplesse du dispositif permet de mieux garantir la protection de notre souveraineté économique et industrielle.

Après les réformes de la loi Pacte, le décret et l'arrêté du 31 décembre 2019, quels sont les outils, le principal défi et la philosophie du dispositif du contrôle des investissements étrangers ?

Bruno Le Maire : Nous le voyons sous nos yeux : la politique reprend le pas sur l'économie. Je dirais donc que la philosophie de ce dispositif est de rappeler que derrière chaque entreprise, chaque investissement, il y a un intérêt national, qui engage la pérennité d'une nation et de ses membres. Préserver les fondements de notre économie, m'assurer de l'approvisionnement de produits essentiels, protéger des emplois, c'est mon rôle de ministre de l'Économie. Tout comme il est également de ma responsabilité de maintenir l'attractivité de notre territoire. La France ne doit pas faire moins que les États-Unis ou la Chine. Elle doit s'ouvrir avec lucidité et conscience des rapports de force de l'économie internationale.

Avec les outils que nous déployons, nous sommes à la fois en mesure de nous défendre, et d'être plus offensifs en maîtrisant les flux de capitaux dans les secteurs sensibles. Nous pouvons par exemple signaler à l'investisseur étranger et à l'entreprise nationale ciblée que leur projet de transaction relève d'un secteur que nous estimons particulièrement stratégique. Conserver cet équilibre entre ouverture et protection est un défi de taille, mais je suis convaincu que les évolutions du dispositif de contrôle des investissements étrangers ont été de bonnes décisions. Cela signifie aussi une augmentation des dossiers à traiter, 275 opérations ont fait l'objet d'un examen en 2020. J'ai une pleine confiance dans les services de mon ministère pour relever le défi de l'efficacité et de la justesse.

Longtemps divergentes, comment les approches françaises et européennes s'articulent-elles aujourd'hui ?

Bruno Le Maire : La France a porté ce sujet d'intérêt commun à un niveau européen dès 2017. Elle a eu un rôle moteur. Je me réjouis que l'Europe ait adopté en 2019 un règlement qui a permis la mise en place d'outils de protection. C'est la preuve d'un changement radical d'approche, qui s'accompagne de la détermination d'un standard pour les mécanismes de filtrage. Il n'y aura pas de souveraineté politique sans souveraineté technologique. Le premier bilan de la mise en œuvre du dispositif européen est très positif : il y a une forte implication de plusieurs États membres ainsi que de la Commission, qui occupe un rôle pivot dans le dispositif. Elle encourage notamment le recours à la coopération informelle, qui vient utilement compléter l'examen des transactions notifiées. En mars 2020, la Commission a également appelé l'ensemble des États membres à se doter d'un mécanisme national de contrôle des investissements étrangers afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Dix-huit États membres en sont désormais dotés. La France et l'Europe doivent agir de concert. Nous mettons notre expertise à disposition de nos partenaires européens. La France est à l'avant-garde sur ce sujet et compte le rester. Il n'y aura pas de souveraineté politique sans souveraineté technologique.

Quelles perspectives selon vous pour le contrôle des investissements étrangers en France ?

Bruno Le Maire : Il faut d'abord maintenir toute notre vigilance car les effets de la crise ne s'effaceront pas demain. Nous disposons de moyens solides de protéger nos entreprises. L'agilité de notre dispositif de contrôle nous permettra de nous adapter à la croissance du nombre de dossiers déposés ainsi qu'à l'émergence de nouveaux risques, à l'image de ce que nous avons fait depuis le début de la crise sanitaire. L'augmentation du nombre de contrôles ne doit pas faire peser une charge administrative trop lourde sur nos entreprises, et nous devons rester à l'écoute des investisseurs sur ce sujet. Il est d'ailleurs aujourd'hui essentiel de s'adapter aux évolutions de notre écosystème, notamment par le soutien de nos startups. La numérisation prochaine de la procédure devrait ainsi faciliter le dépôt des demandes et fluidifier les échanges avec l'administration. Nous continuerons à protéger nos entreprises sensibles tout en maintenant l'attractivité de notre territoire, qui fait le succès de notre économie. Surtout, nous devons toujours bien veiller à respecter un équilibre et à faire œuvre de pédagogie pour expliquer comment notre pays entend faire respecter sa souveraineté tout en maintenant son rang en matière d'attractivité.